

Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine
EG/ADO/DP/MF - 2024

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-025

AUTORISANT LA CESSIION DU VÉHICULE RENAULT ZOÉ IMMATRICULÉ FQ-697-HV

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la volonté de renouveler notre parc automobile,

CONSIDÉRANT la proposition d'achat du véhicule Renault zoé, immatriculé FQ-697-HV (1^{ère} mise en circulation le 9 juin 2020) par l'entreprise **BATI PRESTIGE CORPORATION** pour un montant de 15 000 € TTC.

DÉCIDE

De procéder à la cession du véhicule RENAULT ZOÉ à l'entreprise BATI PRESTIGE CORPORATION – 33, Chemin des Carrières – 94310 ORLY pour un montant de **15 000 € TTC**.

Ce véhicule sera sorti de l'inventaire.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 31 mai 2024.

Le Maire,
Éric GRILLON

